



PISTES CYCLABLES : DES KMS EN PLUS !

De Casson à Nort-sur-Erdre les pistes cyclables fleurissent et les adeptes du vélo s'en réjouissent !

Mis en ligne le 06 octobre 2020

Le 1er projet correspond à la piste cyclable réalisée à la sortie du bourg de Casson. C'est un aménagement en site propre avec un plateau pour sécuriser la traversée de la RD37. Projet financé par la CCEG bien sûr mais aussi par le Département, et l'État au titre du CTE (Contrat de Transition Ecologique) qui accompagne et soutient techniquement et financièrement la transformation écologique des territoires. Cette 1ère phase préfigure une future liaison entre Casson et Sucé-sur-Erdre.

Le 2nd projet est situé au niveau de la liaison entre le village du Plessis Pas Brunet et le lycée de Nort-sur-Erdre. L'itinéraire de 2,1 km est en test puisqu'une portion de 500 m est expérimentée en site propre dédié à 100 % aux cyclistes. Aussi la circulation auto y est interdite, la portion est aménagée et un marquage au sol vient compléter la mesure. Accompagné par l'ADEME (l'Agence de la Transition Ecologique) et le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) la CCEG dressera un bilan de cette portion expérimentale « sans voiture » avant de la pérenniser, ou pas.

Prochains aménagements : Petit-Mars > Nort-sur-Erdre et Treillières > Grandchamp-des-Fontaines !

“ 2017-2021 : 2,5 millions d'€ d'investissement en infrastructures cyclables sur le territoire d'Erdre & Gesvres



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10



CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00